

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 317 portant expulsion de certains individus du Territoire .

n° 317

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 mars 1951

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1951

Date du numéro
1 mai 1951

VISAS

Le Gouverneur des Colonies, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des Etrangers à la Côte Française des Somalis; promulguée par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du Chef de la Sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont expulsés du Territoire de la Côte Française des Somalis les personnes dont les noms suivent : Aden (Groure, Somali Issack idagaleh rer Gouled, né à Argueissa vers 1927, de Gouré Djama et de Mariam Djama; Mohamed Diama, Somali Issack IdagaJeh rer Gouled, né à Argueissa vers 1933, de Djama Egal et de Ibado Mahamoud; Mohamed Abdiillahi, Somali Issack Idagaleh rer Gouled, né à Argueissa vers 1932 de Abdiillahi Ali et de Batoum Mireh,; Haïbe Atteyek, Somali Issack Idagaleh Bahadélo, né à Argueissa vers 1928, de Atteyeh Ismaël et de Batoum Hersi; Mohamed Djama, \$Somali Issack Idagaleh rer Hassan, né à Argueissa vers 1939, de Djama a°d et de Fatma Fouch.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.